

incapable. Malgré tous les pouvoirs du ministre, j'ai toujours des réserves quant à l'efficacité de ce bill. J'espère qu'il sera plus utile que je ne le crois. J'aurais voulu que le gouvernement manifeste plus de perception et d'imagination devant les grands problèmes à Montréal et qu'il ne se contente pas de replâtrer la législation sur l'expansion régionale qui, dans son état original, n'a pas eu beaucoup de succès.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments mixtes que je participe à ce débat. Je me rends compte que cette partie de la session se termine tant bien que mal. Il y a une sorte de couvre-feu sur le temps que les députés peuvent consacrer au débat sur le bill C-205. C'est l'une des plus importantes mesures législatives que le Parlement a à étudier. Je ne le dis pas parce que je représente une circonscription d'une région atlantique, mais parce que je suis un législateur fédéral à la Chambre des communes. Je reconnais qu'il y a une limite de temps et que les députés ministériels, surtout les ministres, méritent un congé. Je crois que tous les députés méritent un congé, pas à cause de ce que nous avons accompli à la Chambre, mais à cause des tensions que les membres du cabinet ont eu à subir et à souffrir cet automne. Il est à espérer qu'avec ce congé de Noël, nous pourrions reprendre nos forces et revenir faire du travail constructif, et peut-être éviter le genre de bill que nous débattons aujourd'hui.

Une des choses qui m'inquiètent au sujet du bill est son titre: «Loi modifiant la loi sur les subventions au développement régional». Je vais évidemment sembler me répéter et certains députés d'en face doivent penser que tout cela est très répétitif. J'aimerais cependant ajouter quelques réflexions personnelles, non pas dans l'espoir d'une conversion du ministre sur le chemin de Damas, ni dans celui d'une modification de forme ou de fond, mais quand la prochaine session du Parlement commencera et que ces problèmes existeront encore dans tout le Canada, à l'échelle régionale, nous nous rendrons peut-être compte combien il était fou d'approuver le bill C-205.

• (5.20 p.m.)

Je m'oppose au bill C-205 non pas par esprit de clocher ni par intérêt provincial ou régional, mais parce que son titre même est erroné. Bien qu'il amende la loi actuellement dénommée loi sur les subventions au développement régional, par les amendements et règlements que le ministre promulguera après son adoption, il ne s'agira plus d'un bill régional. C'est en fait un bill de subvention au développement national. Les députés de tous les partis à la Chambre devraient savoir ce qui se passe. Je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup de respect mon ami de Hillsborough (M. Macquarrie) et mon ami de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui ont présidé le comité conservateur des délibérations au comité permanent et qui ont fait un apport très constructif cet après-midi. Mon ami de Hillsborough s'est arrêté davantage à la perspective historique. Je n'insisterai pas sur les problèmes évidents de la région atlantique, ou de la Gaspésie, ou encore de certaines régions des Prairies. Avant que Votre Honneur soit saisi de ces amendements, ces régions de disparités économiques pouvaient se tourner vers le gouvernement

fédéral et en obtenir une aide unique et très éclairée. Je n'insisterai pas davantage sur le passé, mais j'ai été un peu étonné du silence des députés des autres régions du Canada qui n'ont rien apporté, ni pour ni contre, à l'étude du bill C-205. Si j'étais député de l'Ontario, et ils sont nombreux parmi nous, je m'inquiéteraient encore plus des répercussions du bill que je ne le fais actuellement, même si je viens de la région atlantique.

Monsieur l'Orateur, à l'exception de quelques membres de l'opposition qui faisaient partie du comité chargé de l'expansion économique régionale, bien peu savent ce que le bill accomplit. L'industrie de l'Ontario, par exemple, pourra maintenant concurrencer celle d'outre-frontière au Québec. D'un côté, il y a la subvention de 25 p. 100 que prévoyait déjà l'ancienne loi à cause des disparités régionales, mais par la modification, le pourcentage qui s'applique est de 25 ou de 10 p. 100 qu'on soit de Montréal, de Saint-Jean ou plus près de la frontière ontarienne. Le programme de subventions à trois paliers que le ministre propose pour stimuler l'activité dans des régions qui ont eu de pénibles difficultés ces derniers mois et ces dernières années, joint à la subvention de 20 p. 100 qui existe en vertu de l'ancienne mesure et du 10 p. 100 accordé à la région de l'Atlantique, soit un total de 35 p. 100, a pour effet de créer des problèmes qui pourraient devenir graves pour toutes les régions en ce qui concerne l'expansion industrielle économique planifiée.

La seule raison qui me vient à l'idée pour expliquer pourquoi un plus grand nombre de députés de toutes les régions du pays n'ont pas participé au débat, non seulement d'une région où règne la disparité économique, qu'il s'agisse de la région atlantique ou non, c'est à cause du temps limité à notre disposition. Comme la chose a été mentionnée de façon générale, je voudrais consigner au compte rendu la hâte déraisonnable dont on a fait preuve pour faire subir la première lecture le 4 décembre—et comme Votre Honneur le sait, il s'agit simplement d'une formalité; c'était la première fois que nous pouvions examiner le projet de loi—il a été vraiment débattu la première fois le 10 décembre entre 3 h 40 et 5 heures de l'après-midi, c'est-à-dire une heure et vingt minutes, et entre 8 et 10 heures du soir, soit pendant deux heures; le vendredi 11 décembre, il a encore été examiné une heure et vingt minutes dans la matinée et deux heures supplémentaires l'après-midi. Finalement, le lundi 14 décembre il a été renvoyé au comité qui l'a étudié pendant une heure. En somme, jusqu'ici, nous avons consacré sept heures et quarante minutes à ce projet de loi qui, je le signale à tous les députés, touche toutes les régions du pays.

Tandis que le catalyseur, avec toute la sincérité du ministre et de ses conseillers, était les problèmes spéciaux et la crise qui se posaient au Québec et à Montréal, le bill touche le pays tout entier, et, à mon avis, c'est dommage pour la Chambre des communes. Bien des gens à l'extérieur de cette auguste assemblée se demandent si nous sommes bien réalistes et si nos débats sont pertinents, quand un bill qui revêt une telle importance pour le développement industriel et économique du pays n'a été débattu jusqu'à cet après-midi que pendant sept heures et quarante minutes à la Chambre. Nous savons tous, naturellement, qu'il a été examiné au comité pendant trois ou